

Nous déposons ici notre contribution commune à notre association, Carnot-Filature Cadre de vie. Elle fédère depuis avril 2022 les habitants du vaste ensemble à Saint-André-lez-Lille compris entre les rues Sadi Carnot, Félix Faure et du général Leclerc (y compris Quai 22 et La Filature).

Conditions de la concertation

Nous regrettons le timing proposé. La réunion de présentation du projet n'a eu lieu que le 9 mai et le dossier explicatif n'a été publié que le lendemain. Pour une réponse souhaitée avant le 31 mai cela fait -très- court ! Quant aux 2 ateliers qui s'ensuivront, les places ont été réservées et s'avèrent en nombre hyper limité.

Nous regrettons également le mode de publicité de cette concertation : essentiellement via les réseaux sociaux, un peu via la presse écrite. Les réponses n'étant enregistrées que via Internet. Des modes opératoires qui excluent de fait une grande partie des habitants et usagers potentiels concernés.

Un préalable manquant

Comment imaginer les besoins auxquels pourrait répondre ce parc alors que nous ignorons les contraintes posées par le niveau de pollution de ces sols ? Une information précise et une cartographie des pollutions de chaque parcelle devraient constituer un préalable indispensable. Riverains, nous n'oublions pas que la friche dite 'Solvay' est de loin la plus polluée, de façon plus sournoise et pérenne, que ne l'étaient les fonciers dévolus à Quai 22 ou à Sainte-Hélène. Nous n'ignorons pas que par principe de précaution les usages de ces friches ont été limités (aucun équipement public toléré par exemple). Qu'en est -il du site proposé ?

Une définition d'objectifs biaisée

L'objet du futur parc, tel que défini en amont de la concertation est : « un pôle d'attractivité métropolitain pour 1,2 million d'habitants » ou « un espace d'activités de nature et de loisirs ». Pourquoi des activités touristiques ? Pourquoi pas simplement un espace de préservation de la biodiversité, de nature, de calme ?

Les références citées concernant dans la métropole des îlots de 20 hectares (surface du parc 'Solvay' dont la gestion sera assumée par Espaces Naturels Lille Métropole) sont Mosaïc ou le 'musée de plein air' de Villeneuve d'Ascq, de superficie similaire. Mais ces 'pôles d'attractivité' sont situés au cœur de vastes espaces naturels ouverts au public (Parc de la Deûle et Chaîne des Lacs) !

Il suffit de regarder les usages faits par les habitants des parcs situés en zone urbaine dense : on y pose sur une pelouse nappes et serviettes avec des proches pour une demi-journée de calme et convivialité dans un cadre naturel... Une pelouse, des bosquets d'arbres, des chemins sinuieux, une valorisation des ruisseaux sous-jacents suffisent. Foin d'autres pseudos 'points d'attractivité' !

Un parc grignoté par les projets existants

Des aménagements sont exclus de la concertation, dits « invariants ».

D'abord le passage du tramway rues Carnot et Félix Faure. En parallèle l'achèvement de la LINO (Liaison intercommunale nord-ouest), rocade routière à deux voies dans chaque sens, empruntant un nouveau pont monumental venant de La Madeleine. Sur ce pont circulera également le nouveau BHNS (Bus à haut niveau de service) dont le terminal sera rue Carnot. Nous, habitants membres de Carnot-Filature Cadre de vie, nous sommes déjà positionnés comme favorables à la limitation du recours aux voitures et à de nouveaux transports en commun. Mais totalement opposés à ces projets incohérents ! L'achèvement du très vieux projet (années 70) d'une rocade routière ne va pas dans le sens d'une limitation au recours aux voitures. La création d'un tramway le long de la Deûle ne permet pas de desservir les habitants et équipements publics existants (administratifs, scolaires, de loisirs) dans le centre-ville de Saint-André, contrairement à un passage rue Leclerc jusqu'au nouveau 'Cœur de ville' de Marquette (Les Grands Moulins).

Ensuite la création d'une « frange urbaine » de 100 mètres de profondeur tout au long de la rue Felix Faure. Cette 'frange' sera finalement consacrée à la réalisation d'immeubles de logements. Pourquoi pas ? La métropole manque de logements. Mais S. Leprêtre, maire de La Madeleine et vice-président des transports à la MEL a précisé : « si nous avons choisi ce tracé du tramway, c'est pour booster la promotion de logements sur cet espace ». Les investissements publics ne servent pas la population mais, en dépit du bon sens, visent à promouvoir des intérêts privés futurs... C'est l'histoire du serpent qui se mord la queue.

D'autres projets dits 'porteurs d'intérêts'

D'abord le site de l'abbaye de Jeanne de Flandres. Il représente au minimum 4 hectares sur les 20 dévolus au parc (le 'parc métropolitain' ne fait donc plus que 16 hectares). Si cette 'friche' possède un atout à préserver, c'est bien celui-ci : la valorisation d'un site patrimonial d'intérêt majeur. Valorisation qui peut parfaitement se faire sous la forme d'un 'jardin', comme pour l'abbaye de Valloires...

Des équipements publics intercommunaux

D'une part le projet arrêté par les communes de Saint-André et Marquette de bâtir une médiathèque intercommunale

D'autre part la réponse de ces 2 communes à la manifestation à intérêts de la MEL pour la création d'une piscine intercommunale.

Des projets privés, associatifs ...

D'abord la pérennisation, voire l'ouverture toute l'année, d'une guinguette intercommunale (Saint-André/Marquette l'été) concédée à une entreprise privée.

Ensuite, concédée à la même entreprise privée, la création d'un véritable 'musée des arts forains'. Cette entreprise, située du côté opposé au parc rue Felix Faure (fruit d'une vie de passion et collection des arts forains) s'avérant aujourd'hui un espace dévolu aux événements associatifs et privés, non ouvert au public (sauf 10 samedis matins/an sur visite guidée).

Enfin un espace muséal, dans des bâtis industriels encore existants indiqués sur la carte ouverte à 'concertation', dédié à la valorisation des sciences et techniques industrielles, passées et futures, du site préexistant.

Au total, cela fait beaucoup de projets 'd'attractivité' et 'de loisirs métropolitains' qui amputent ce pseudo 'parc naturel' de 20 hectares... de beaucoup d'hectares de nature.

Réponse des riverains

Nous, habitants du secteur Carnot/ Quai 22/Filature/ Felix Faure et rues transverses, voulons simplement un espace de nature, de préservation de la biodiversité et de tranquillité et paix. Pas de valorisation de programmes de logements et activités, portés marchands, et de pseudos « activités de loisirs » (payantes ?) consommatrices de nature à défaut de la préserver !

D'indispensables parkings

Lors de la réunion de présentation du projet, des questions ont été posées sur l'aménagement de parkings. S.Lepretre, maire de La Madeleine et vice-président de la MEL en charge des infrastructures de transports a rétorqué : « Inutile : les publics viendront en transports en commun ».

Composé au tout début du XXeme siècle de logements modestes autour d'un ensemble de production textile, devenu pôle de loisirs, le quartier manque déjà cruellement de parkings et ne dispose d'aucun terrain vacant. Quai 22, les parkings 'visiteurs' prévus le long de la rue Carnot ont dû

être sacrifiés pour créer une réserve foncière pour le tramway : tout stationnement est devenu impossible.

Ne pas prévoir de parkings pour un nouveau pôle naturel de rayonnement métropolitain est irréaliste. Des groupes familiaux ou amicaux chargés d'enfants en bas âge, de personnes handicapées, souffrantes ou âgées, fort chargées, qui souhaiteront y passer une demi-journée risquent de privilégier la voiture. Ne pas prévoir d'aires de stationnements nous paraît incompatible avec la création du parc et d'équipements de loisirs.